

Questions orales

Une voix: Mais c'est Smokey, l'ours!

M. Nielsen: Quand on a besoin d'une douche, on n'en trouve pas!

M. Kempling: Vous envoyez des signaux de fumée aux autochtones.

M. Munro (Hamilton-Est): Je peux dire aux députés que c'est probablement la dernière fois que je donne dans mon bureau une réception à laquelle tous les partis sont invités.

Des voix: Oh!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Noël approche. Je ne sais pas très bien si le ministre avait fini de répondre.

M. Munro (Hamilton-Est): Non.

Mme le Président: Alors il a la parole.

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, si l'on me permet d'achever ma réponse, cette disposition de la politique relative aux revendications territoriales signifie seulement que les intérêts déjà cédés à des tiers ne sauraient être méconnus. Il nous faut faire preuve de justice. Nous ne pouvons tout simplement pas faire comme s'ils n'existaient pas lors du règlement des revendications territoriales et, quand viendra le moment de nous en occuper, il faudra nous montrer équitables. Il faudra reconnaître les intérêts des tiers qu'on dédommagera d'une façon ou d'une autre lors des règlements qui interviendront avec le peuple indien.

M. Manly: Madame le Président, je déduis de la réponse du ministre que les autres revendications ne nuiront pas aux droits des autochtones.

LA NÉGOCIATION DES REVENDICATIONS TERRITORIALES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question supplémentaire porte sur un autre énoncé de la politique selon lequel la province mise en cause devrait participer aux négociations lorsque les revendications visent une partie de son territoire. Étant donné que le gouvernement de la Colombie-Britannique a toujours fait preuve d'intransigeance, comme en témoignent toutes les revendications territoriales majeures qui attendent encore d'être négociées, quelles mesures le ministre prendra-t-il si une province refuse de négocier?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): A l'heure actuelle, madame le Président, notre politique consiste à exhorter constamment les provinces à discuter avec nous dans l'espoir de résoudre cette question. Quant à moi, j'estime qu'il n'y a pas lieu d'envisager pour le moment une autre façon de procéder pour la simple raison que même le gouvernement de la Colombie-Britannique, le député le sait, a fait savoir par la voix de son procureur général qu'il appuie les efforts du négociateur que nous avons nommé pour s'occuper des revendications des Nishga. Ses hauts fonction-

naires collaborent avec nous en vue d'un règlement global. Il n'en était pas ainsi dans cette province il n'y a pas plus d'un an environ. Je me réjouis que les provinces—non seulement la Colombie-Britannique mais aussi plusieurs autres—aient changé d'attitude au point de nous aider et de collaborer avec nous.

* * *

LE GRAIN

LA POSSIBILITÉ D'UN EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS VERS L'EUROPE DE L'EST

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, à titre de ministre chargé de répondre à la Chambre aux questions relatives à la Commission canadienne du blé. Je veux parler de la situation en Pologne. Certes, nous espérons tous que les tensions et les problèmes ne s'accroîtront pas en Pologne, mais, dans le cas contraire, il est possible qu'il se produise un embargo total visant tous les pays du bloc socialiste, peut-être à l'initiative des États-Unis. Dans un tel cas, les ventes de céréales du Canada seraient naturellement touchées au premier chef.

Le gouvernement envisage-t-il de mettre au point un plan d'urgence—j'espère bien que l'on n'aurait jamais besoin d'y avoir recours—pour le cas où un embargo serait décrété et les exportations vers cette région du monde totalement stoppées?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette question comporte au moins un «si» et peut-être plusieurs. Je crois que, dans un tel cas, il est préférable de ne pas trop faire de conjectures. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a dit sans équivoque aujourd'hui que nous entendons poursuivre nos ventes de grain à la Pologne. Je crois qu'il vaut mieux s'en tenir là pour le moment.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, ma question supplémentaire est fort simple. En quoi consiste la politique du gouvernement relativement aux embargos de céréales imposés par divers pays?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il n'est pas facile, à brûle-pourpoint, de répondre à cette question, mais permettez-moi d'exprimer mon opinion personnelle à ce sujet. Je pense pour ma part qu'il a été clairement démontré dans le passé—j'ai déjà été ministre de l'Industrie et du Commerce—que, d'une part, les embargos ne sont pas faciles à appliquer et que, d'autre part, ils ne produisent généralement pas le résultat escompté. Il s'agit là de mon opinion personnelle sur la question, et c'est au gouvernement dans son ensemble qu'il appartiendra de décider quelles mesures s'imposent dans des circonstances comme celles que le député vient de décrire et qui, je l'espère, comme lui évidemment, ne se produiront pas.